

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 63 (1937)
Heft: 19

Nachruf: Haenni, William

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

c) Coefficient de débit m_h .

Nous déduisons la valeur expérimentale m_h de l'expression

$$m_h = \frac{Q}{ba(2gh_1)^{1/2}}$$

en introduisant la mesure du niveau amont h_1 et le débit Q déterminé par jaugeage.

Aux figures 17, 18, 19 nous trouvons ces coefficients expérimentaux pour $\alpha = 0^\circ, 15^\circ \dots 90^\circ$. Les courbes théoriques de la figure 11 ont été répétées en supposant que les pertes de charge atteignent successivement 0, 5 et 10 % (éq. 15).

Lorsque le rapport $\frac{h_1}{a}$ est élevé, nous avons vu que les pertes de charge sont petites ($p = 0,97$) et que d'autre part, μ_{exp} est légèrement supérieur à μ_h . Il est donc plausible que le débit mesuré soit plus élevé que le débit prévu (environ 1 %).

Lorsque $\frac{h_1}{a}$ est plus faible, les valeurs expérimentales de m_h sont comprises entre les courbes m_h théoriques calculées avec des pertes de charge de 0 à 10 % suivant la valeur que prend l'inclinaison α et le rapport $\frac{h_1}{a}$.

En résumé, si nous désirons calculer le débit en partant des coefficients m_h fournis par l'hydrodynamique, nous obtiendrons une précision très bonne en admettant les pertes de charge suivantes :

$$\begin{array}{ll} 0 \% & \text{si } \frac{h_1}{a} > 5 \\ 0-10 \% & \text{si } 5 > \frac{h_1}{a} > 1. \end{array}$$

(A suivre.)

ECOLE D'INGÉNIEURS DE LAUSANNE

Dans sa dernière séance, la Commission universitaire, sur préavis du Conseil de l'Ecole d'ingénieurs, a décerné les diplômes suivants :

Diplôme d'ingénieur-constructeur

MM. Blackmore, Frank
Dimolitsas, Jean
Hirsch, Henri
Kleiber, Walter ¹
Popoff, Alexandre ²

Diplôme d'ingénieur-mécanicien

MM. Chevalley, Paul
Grubenmann, Jean
Hirschy, Jean ³
Lieber, Jean
de Rham, Casimir.

Diplôme d'ingénieur-électricien

MM. Dufour, Jean ⁴
Dutoit, Georges

¹ Lauréat du prix W. Grenier.

² Lauréat du prix des Anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs.

³ Lauréat du prix W. Grenier.

⁴ Lauréat du prix A. Dommer.

Enning, René
Froidevaux, Achille
Jaccottet, Jean
Kher, Fernand
Maurer, Paul
Perret, Charles
Piguet, Jean
Schindler, Alfred ¹
Thomas, Alfred
Veillon, Jacques
Perrin, Jacques.

Diplôme d'ingénieur-chimiste

MM. Huser, Gérald
Yacoubyan, Krikor.

NÉCROLOGIE

William Haenni.

Nous empruntons à la *Feuille d'Avis du Valais* la notice suivante qui rend hommage à la mémoire d'un ingénieur distingué qui fut, pendant de longues années, membre du Comité supérieur de rédaction de notre revue :

« La vie de M. W. Haenni, toute de labeur et d'infatigable activité, mérite qu'on s'y arrête. Les multiples fonctions et missions qu'il fut appelé à remplir témoignent de la grande confiance dont il jouissait, de la remarquable intelligence dont il fit preuve et du dévouement qu'il y apporta.

Après avoir accompli ses études classiques au Collège de Sion, puis ses études d'ingénieur à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, il fit son stage au Bureau technique de cette ville. En 1897, il est nommé directeur de l'Usine à gaz de Sion et, la même année déjà, il transforme et réorganise la Société industrielle de cette ville.

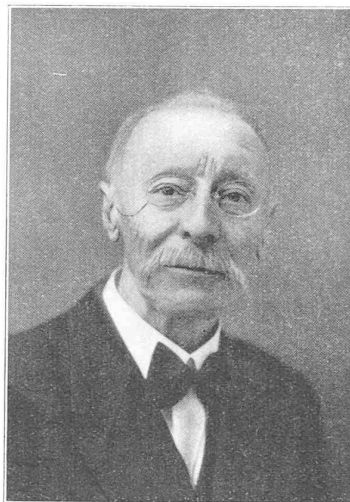
En 1898, William Haenni est professeur de mathématiques à l'Ecole professionnelle, puis, en 1900, il est nommé directeur de cet établissement qu'il dirigea avec compétence pendant plus de dix ans.

Depuis 1900, l'activité de William Haenni a été surprenante. Nous le trouvons partout, donnant le meilleur de lui-même pour son canton et ses concitoyens. Il fonde la Société des Commerçants de Sion, fait des conférences, est chargé d'organiser l'apprentissage dans le canton du Valais, est nommé directeur du Musée industriel, puis inspecteur cantonal des fabriques. En 1904, il est élu secrétaire du Congrès international pour l'enseignement du dessin, à Berne; en 1905, président de la Société romande des maîtres d'enseignement professionnel; en 1906, membre du Comité central de l'Union suisse des arts et métiers. En 1907, il est nommé vice-président de la Commission cantonale et vice-président du Comité cantonal de l'Exposition cantonale de 1909. En 1907, il est envoyé en mission en Belgique, en 1918, à Marseille. Puis ce sont les rapports concluants à la création, à Sion, d'une Ecole industrielle supérieure qui aboutissent à la fondation dudit établissement dont il est nommé directeur. En 1910, M. William Haenni est nommé membre de la Commission nationale à l'Exposition suisse, à Berne. En 1915, il est membre d'honneur de la Société suisse des arts et métiers; en 1920, il représente le Valais aux Fêtes franco-suisse de Lille. En 1924, il est nommé membre d'honneur de la Société suisse des Commerçants, etc.

En 1928, le Gouvernement français le nomme « Officier de l'Instruction publique » et la même année il est vice-président de l'Union générale des Rhodaniens.

En 1929, il est délégué à l'Exposition de Barcelone et, en 1930, au Congrès du Rhône, à Arles.

¹ Lauréat du prix de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes.



WILLIAM HAENNI

Ces dernières années encore, il représentait dignement le Valais au Comité directeur de la Société romande de radio-diffusion.

Pour compléter ce tableau de l'activité de M. W. Haenni, nous rappellerons qu'il s'était voué à la question des mines valaisannes. Pendant la guerre mondiale, il a poussé à l'exploitation de celles d'anthracite, de concert avec le Bureau fédéral des mines, dirigé par l'ingénieur Fehlmann. A ce sujet, un autre membre de notre Comité supérieur de rédaction nous écrit que « deux semaines avant sa mort, il lui demandait des renseignements sur une question minière ».

BIBLIOGRAPHIE

Conférences faites aux Journées d'études bancaires, organisées à l'Université de Genève par l'Association suisse des experts comptables. — Un volume (16/23 cm), de 175 pages.

Pour mettre en évidence la valeur et l'intérêt de cet ouvrage — qu'on peut se procurer par les bons offices de M. P. Folliet, licencié ès-sciences commerciales, à Genève, Croix d'Or 12 — il suffit d'en reproduire la « note préliminaire » et la table des matières.

« Sous l'influence de la crise aiguë qui sévit encore, les méthodes d'organisation et de gestion financière des entreprises se sont modifiées avec une rapidité étonnante... Pour mieux saisir le sens et la portée de ces phénomènes nouveaux, il faut opérer un rapprochement entre les faits et la doctrine. C'est dans ce but qu'ont été organisées, à Genève, les 18, 19 et 20 mars dernier, les « Journées d'études bancaires »...

Table des matières :

L'exportation des capitaux et la Banque nationale, par le Dr G. Bachmann, président de la Direction générale de la Banque nationale suisse.

Une nouvelle forme de crédit pour la Confédération : les inscriptions au Livre fédéral de la dette, par M. V. Gautier, directeur de la Banque Nationale suisse.

Risques, pertes et réserves des banques suisses, par M. G. Terrier, professeur à l'Université de Genève.

Les principales réformes du Code des Obligations révisé, par M. P. Carry, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Genève.

Le rachat des bons de jouissance, par M. E. Folliet, professeur à l'Université de Genève.

Bilans d'exploitation, bilans de liquidation, bilans d'assainissement, par M. P. Rossy, vice-président de la Commission fédérale des Banques.

L'évaluation des comptes-courants débiteurs dans l'estimation des actifs bancaires, par M. F. Scheurer, chargé de cours à l'Université de Neuchâtel.

Comptes transitoires ? Comptes d'actif fictif ? Comptes de cautionnement ? par M. Ed. Schiess, professeur à l'Université de Lausanne.

Particularités de la révision bancaire, par M. R. Peter, directeur de la Société fiduciaire suisse, à Bâle.

Guide des machines, appareils et outils. — Hugo Buchser, éditeur, à Genève, rue du Rhône, 5. — Un vol. de 600 pages (11/16 cm).

L'éditeur de ce guide, destiné aux acheteurs de tous les pays, vient, pour sa 4^e édition, de lui apporter une grande et judicieuse amélioration.

En effet, outre les index français, allemand, anglais et espagnol qui permettaient déjà à cet ouvrage d'être consulté très utilement, les rubriques qu'il contient dans cette nouvelle édition ont été illustrées par de petits croquis représentant fidèlement la machine, l'outil ou l'accessoire. Il devient, du fait de cette amélioration, un document vivant et précieux, pour celui qui est appelé à le consulter, et lui indique d'une façon claire et nette les meilleures sources de la production suisse.

CARNET DES CONCOURS

Concours d'idées concernant l'électricité — 1937.

Ce concours est organisé par les milieux intéressés à l'économie électrique suisse, quelques établissements bancaires d'électricité et un groupe d'importantes centrales électriques suisses.

L'administration pour la Suisse romande est assurée par l'Office d'Electricité de la Suisse romande (OFEL), Place de la Gare 12, Lausanne, qui enverra à toute personne qui en fera la demande le règlement du concours, moyennant Fr. 0,50.

Ouvert à toute personne domiciliée en Suisse et tout Suisse domicilié à l'étranger (personnes seules, groupes de plusieurs personnes ou firmes), à l'exception des membres du jury et des agents chargés de l'administration du concours.

But : Le concours est divisé en deux catégories :

La catégorie I a trait à toute idée ou suggestion concernant une application nouvelle de l'électricité, dans le commerce, le ménage, les hôtels, restaurants ou établissements hospitaliers, dans l'artisanat ou l'industrie, dans le domaine des transports, l'agriculture, la médecine, etc.

La catégorie II comprend également toute idée ou suggestion rentrant dans la catégorie I, mais accompagnée en outre d'un projet intéressant et suffisamment explicite pour permettre d'entreprendre la construction de l'appareil proposé. Cette catégorie comprend aussi les projets relatifs à de notables perfectionnements à apporter aux appareils et dispositifs existants, matériel d'installation compris. En conséquence, on indiquera, en répondant à la question de principe de la catégorie I, la façon dont le dispositif est susceptible d'être réalisé ou perfectionné.

Ou bien encore : est-il possible d'améliorer l'installation des conducteurs ou des appareils, quitte à modifier les prescriptions actuelles sans pour cela porter atteinte à la sécurité ? Dans l'affirmative, en indiquer le moyen.

Terme : 1^{er} novembre 1937 pour les deux catégories. Les réponses en langue française sont à adresser à l'OFEL, Place de la Gare 12, à Lausanne.

Jury : Composé de 9 membres élus par l'assemblée des représentants de toutes les Associations et firmes participantes. Les décisions du jury étant sans appel, tout recours est exclu.

Récompenses : Au total 350 prix représentant une valeur globale de 12 000 fr. Tous les prix seront versés en espèces.

Suppression du passage à niveau des C. F. F., à Territet, et aménagement des abords.

Ouvert à tous les techniciens domiciliés en Suisse et à ceux de nationalité suisse résidant à l'étranger.

Les concurrents devront viser à : 1. la suppression du passage à niveau de Territet ; 2. l'élargissement de la route cantonale Lausanne-St-Maurice, entre l'hôtel National et la Veraye, avec raccordement des routes secondaires ; 3. l'aménagement des abords des points du tracé les plus importants ; 4. la diminution du bruit provoqué par la circulation des véhicules à moteur, des trams et des trains.

Jury : M. Alexis Chessex, ingénieur, Municipal, représentant de la Municipalité des Planches-Montreux, président ; M. Freymond, Directeur de la Société d'Assurance Mutuelle vaudoise, à Lausanne ; M. Adrien Tschumy, ingénieur, chef d'entreprise à Lausanne ; M. Jacques Favarger, architecte à Lausanne ; M. Gaston Mullegg, commerçant, à Territet, président de la Commission *ad hoc* du Conseil communal des Planches-Montreux. Suppléant : M. Robert Maron, géomètre officiel. Secrétaire : M. Louis Pache, ingénieur, directeur des Travaux de la Commune des Planches-Montreux.

Terme : Vers la fin de la présente année ; il sera précisé ultérieurement.

Récompenses : Fr. 10 000. — à répartir en 4 ou 5 prix, selon décision du jury.

La Commune se réserve, le cas échéant, d'acheter tels projets intéressants *non primés*. Le jury disposera dans ce but d'un crédit supplémentaire de Fr. 2000. —

Programme et documents annexes par les soins de la Direction des travaux de la Commune des Planches-Montreux, moyennant dépôt de Fr. 20. — qui sera restitué aux auteurs d'un projet « suffisant ».